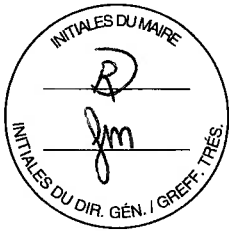


ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE du conseil municipal de
Sainte-Perpétue tenue le 10 août 2026 à 18 h 30 au Complexe Municipal.

Sont présents à cette assemblée:

Siège #2 - Nancy Lamarre
Siège #3 - Michaël Dubé
Siège #4 - Julie Aubin
Siège #5 - Armand Pellerin
Siège #6 - Guy Joncas

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Daniel Robichaud.
Madame Lysiane Mercier, greffière-trésorière assiste également à cette



N° de résolution
ou annotation

178-08
2026

1-800-463-4578 — M-104IMP

Municipalité de Sainte-Perpétue

séance. Après la vérification du quorum, le maire déclare l'assemblée de consultation publique ouverte.

2 - Présentation du Règlement No 02-2026 modifiant le plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme sur les permis et certificats et le zonage

Assemblée de consultation publique concernant le Règlement No 02-2026 modifiant le plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme sur les permis et certificats et le zonage.

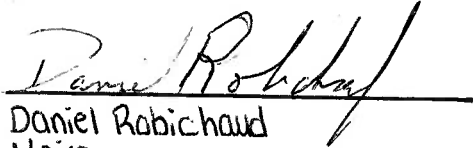
Le président de l'Assemblée, M. Daniel Robichaud, fait lecture du présent règlement et répond aux questions dans l'assemblée.

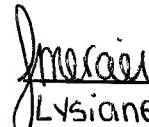
3 - Période de questions

Il n'y a pas de période de questions, étant donné qu'aucune personne n'est présente.

4 - Clôture de l'assemblée publique

Il est proposé par le conseiller Guy Joncas et résolu à l'unanimité des membres présents que l'assemblée de consultation publique se termine à 18 h 55.


Daniel Robichaud
Maire


Lysiane Mercier
Directrice générale et greff. - trés.